

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES



# ville de LOURCHES

59156

Téléphone : 03.27.21.99.99

Télécopie : 03.27.31.20.17

E-mail : [mairie@louches.fr](mailto:mairie@louches.fr)

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION

Le Maire de la ville de LOURCHES,  
Vu le code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3221-4,  
Vu les travaux de réfection des passages piétons du rond-point rues E. Zola, Carnot, Basly Lamendin  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pendant la période des travaux,

### ARRETE

**Article 1 :** Du 6/7/22 au 7/7/22 inclus, le rond-point sera fermé à la circulation. Les panneaux de signalisation ainsi que les déviations pour les véhicules légers et les poids lourds seront installés par l'entreprise JEAN LEFEBVRE chargée des travaux.

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit des deux côtés au droit des travaux. Les véhicules en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants, suivant les articles L325-1 à L325-3 et R417-10 du Code de la Route. Ils seront enlevés et mis en fourrière aux frais des propriétaires.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de Police de DENAIN,
- Monsieur Le Responsable des Services Techniques de la ville de LOURCHES,
- Monsieur Le Responsable du SDIS de DENAIN
- Monsieur Le Responsable de JEAN LEFEBVRE de DENAIN
- Monsieur Le Responsable de TRANSVILLES de DENAIN

LOURCHES, le  
Le Maire,

30 JUIN 2022



Commune membre de la

  
**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération

*Tout courrier relatif à la présente affaire est à adresser impersonnellement à  
Madame le Maire - 647, rue Jean Jaurès 59156 LOURCHES*